

ACCUEILS PÉRISCOLAIRES DE LONGUYON

NOUVEAU
PORTAIL FAMILLE



INSCRIPTION
ANNULATION
PAIEMENT
EN LIGNE

ANNÉE 2022 - 2023 DE 3 A 12 ANS

ACCUEILS PÉRISCOLAIRES

Rue James Grunenwald

54260 LONGUYON

Tel : 06.82.86.01.43 / 03.82.39.30.34

Mail : perisco-long-sjean@francas54.org

HORAIRES DES ACCUEILS

Lundis – Mardis – Jeudis – Vendredis

- De 7h00 à 8h30 au Péri scolaire Langevin Wallon à LONGUYON
- De 11h30 à 13h30 à la salle Albert Lebrun à LONGUYON
- De 16h30 à 18h30 au Péri scolaire Langevin Wallon à LONGUYON

PUBLIC ACCUEILLI

Les accueils périscolaires sont ouverts aux enfants scolarisés des écoles publiques élémentaires et maternelles Longuyon.

ÉQUIPE D'ENCADREMENT

L'équipe pédagogique est constituée :

- D'une directrice administrative, PIERRET Réjane, titulaire BAFD (Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur)
- D'un directeur, GILSON Corentin, titulaire du BAFD et stagiaire BPJEPS
- D'animatrices titulaires ou en cours de formation BAFA (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur)

CAPACITES D'ACCUEIL PERISCOLAIRE

- Péri scolaire matin : 20 maternelles et 14 primaires soit 34 enfants au total
- Péri scolaire midi : Ecole Jacques Cartier 15 maternelles et 19 primaires soient 34 enfants
Ecole Louise Michel : 20 maternelles et 28 primaires soit 48 enfants
Ecole Langevin Wallon : 10 maternelles et 14 primaires soit 24 enfants.
- Péri scolaire soir : Ecole Langevin Wallon : 14 enfants
Ecole Louise Michel : 10 enfants (maternelle et primaires)
Ecole Jacques cartier: 10 enfants (maternelle et primaires)

LISTE DES SITES D'ACCUEILS

| Ecoles | Accueil périscolaire matin et soir | Accueil périscolaire midi |
|---|------------------------------------|---------------------------|
| Ecole maternelle et élémentaire Louise Michel Ecole maternelle et élémentaire Jacques Cartier Ecole maternelle et élémentaire Langevin Wallon | Périscolaire Langevin Wallon | Salle Albert Lebrun |

MODALITÉS D'INSCRIPTION

Pour l'année scolaire 2022-2023, il est obligatoire de constituer un nouveau dossier d'inscription. Une fois l'inscription validée, un mail d'activation de votre compte au Portail Familles vous sera envoyé. Vous pourrez ensuite compléter les informations nécessaires et le planning de votre enfant directement en ligne.

Dossiers disponibles sur demande auprès de la directrice, ou sur le site www.t2l-54.fr dans la rubrique enfance :

- Fiche d'inscription annuelle (renseignements famille et enfant)
- Fiche sanitaire (renseignements médicaux)
- Carnet de santé et/ou vaccinations
- Photo d'identité + Autorisation d'utilisation des photos
- Mandat de prélèvement + RIB
- Pièces justificatives à fournir :
Pour les allocataires CAF : Attestation de droits 2022 où figure le nom de votre enfant avec indication du quotient familial.
Pour les non allocataires CAF : Attestation de droits CPAM où figure le nom de votre enfant justifiant votre régime + Dernier avis d'imposition sur le revenu ou attestation de droits 2022 MSA.
Sans justificatif, le tarif le plus fort sera appliqué.
- Règlement obligatoire à l'inscription par chèque (à l'ordre des FRANCAS), espèce, virement, CESU.
Les Chèques Emploi Service Universel (CESU) sont acceptés, en format papier et numérique, pour tous les accueils, sauf les midis. Paiement par CB en ligne possible.

OBJECTIFS ÉDUCATIFS

- Permettre à l'enfant de découvrir et s'approprier son environnement
- Favoriser la socialisation et permettre à l'enfant d'accéder à une certaine autonomie
- Permettre à l'enfant de développer ses capacités physiques, intellectuelles et affectives
- Permettre à l'enfant de développer son sens de la création et de l'imagination
- Favoriser la participation des enfants

TARIFS

(en vigueur au 1^{er} septembre 2022 et susceptibles de changer en cours d'année)

Tarifs 2022-2023

| ACCUEILS PERISCOLAIRES - LONGUYON | | | Periscolaire matin 1h00 | Periscolaire matin 1h30 | Périscolaire midi | Périscolaire soir 1h00 | Périscolaire soir 2h |
|--|---|---|----------------------------|----------------------------|----------------------|---------------------------|-------------------------|
| Enfants scolarisés à LONGUYON | Ressortissants du Régime général | Quotient familial <ou=800€ | 1,80 € | 2,65 € | 6,50 € | 1,80 € | 3,60 € |
| | | Quotient familial = 801 ou < ou =1300€ | 1,85 € | 2,70 € | 6,60 € | 1,85 € | 3,70 € |
| | | Quotient familial = 1301 ou < ou =1700€ | 1,90 € | 2,75 € | 6,70 € | 1,90 € | 3,80 € |
| | | Quotient familial > à 1701€ | 1,95 € | 2,80 € | 6,80 € | 1,95 € | 3,90 € |
| | Autres Régimes | Quotient familial <ou=800€ | 2,25 € | 3,40 € | 7,20 € | 2,25 € | 4,50 € |
| | | Quotient familial = 801 ou < ou =1300€ | 2,30 € | 3,45 € | 7,30 € | 2,30 € | 4,60 € |
| | | Quotient familial = 1301 ou < ou =1700€ | 2,35 € | 3,50 € | 7,40 € | 2,35 € | 4,70 € |
| | | Quotient familial > à 1701€ | 2,40 € | 3,55 € | 7,50 € | 2,40 € | 4,80 € |

Un tarif dégressif de 5% sera appliqué à partir du 3^{ème} enfant inscrit au périscolaire

Régime général :

- Familles dont les deux parents sont ressortissants du régime général des prestations familiales (dont les artisans, commerçants, professions libérales, les fonctionnaires en poste métropole et les ressortissants du régime minier) même si elles ne perçoivent pas de prestations de la CAF.
- Familles dont les deux parents sont ressortissants de régimes spéciaux, (MSA) sous réserve qu'elles ne perçoivent pas de prestations de leur propre régime et qu'elles perçoivent au moins une prestation de la CAF.
- Dans tous les cas, fournir impérativement une attestation de droits CAF 2022 ou une attestation de droits CPAM où figure(nt) le ou les enfant(s) bénéficiaire(s).

Autres régimes :

- Familles dont les deux parents sont ressortissants du régime agricole ou de régimes spéciaux qui bénéficient de prestations familiales de leur propre régime.
 - Familles dont les deux parents sont ressortissants du régime agricole ou de régimes spéciaux qui ne bénéficient d'aucune prestation (ni de leur propre régime, ni de la CAF).
 - Familles dont les deux parents (ou le parent en situation d'isolement) travaillent au Luxembourg ou en Belgique et qui donc n'appartiennent pas au régime général des prestations familiales.
- Cette information figure en haut de l'attestation de la CPAM : code gestion 70.

PERMANENCES DES INSCRIPTIONS

RENTRÉE SCOLAIRE 2022 / 2023

Périscolaire Langevin Wallon de Longuyon :

Du 7 au 23 juillet 2022 : Lundis, mardis, mercredis, vendredis de 9h00 à 11h30

Du 26 au 30 juillet 2022 : Lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 9h00 à 11h30 et
14h00 à 16h00

Du 2 au 12 août 2022 : Lundis, mardis, mercredis de 9h00 à 11h00

Du 22 au 26 août 2022 : Lundi, mardi, mercredi, jeudi de 8h00 à 12h00/13h00 à 18h30
Vendredi de 8h00 à 12h00/13h00 à 16h00

HORAIRES D'OUVERTURE SECRÉTARIAT

Le secrétariat, situé au périscolaire Langevin Wallon de Longuyon, est ouvert en période scolaire

Les lundis de 9h00 à 11h30 ; de 14h00 à 16h15 et de 16h45 à 17h00

Les mardis de 9h00 à 11h30 ; de 14h00 à 16h15 et de 16h45 à 18h00

Les jeudis de 9h00 à 11h30

INFORMATIONS

L'organisation pourra être modifiée dans le cadre de la crise sanitaire, en application des décisions gouvernementales.

Il est préconisé l'inscription annuelle ou mensuelle des enfants sur les temps d'accueil. Cependant, il peut y avoir une souplesse pour une inscription hebdomadaire sous réserve de disponibilité de places.

Celle-ci doit avoir lieu le lundi de la semaine A avant 9h00 pour la semaine B.

